



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 JUIN 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SEPT JUIN à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 1^{er} juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, en session ordinaire du mois de juin ;

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPARD, **Maire**

Etaient présents

M. Jacques BOMPARD, M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Muriel BOUDIER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoints**

M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, Mme Déborah SOLIMEO, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés

Mme Marion ROCHE-STEINMETZ représentée par M. Jean-Pierre PASERO
Mme Christine LOPEZ représentée par M. Denis SABON
Mme Marie-France LORHO représentée par M. Yann BOMPARD
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Catherine GASPA
M. Gilles LAROYENNE représentée par Mme Carole NORMANI
Mme Fabienne HALOUI représentée par M. Patrick SAVIGNAN (9h59 – 11h55)

Absents

Mme Yannick CUER
M. Yann BOMPARD (11h46 – 11h48)
Mme Marie-France LORHO (11h46 – 11h48)
Mme Marcelle ARSAC (11h46-11h49)
M. Denis SABON (11h50 – 11h53)
Mme Catherine GASPA (11h50-11h53)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la liste des décisions prises durant les mois de mars, d'avril et de mai 2021 (L. 2122-22 du CGCT) ainsi qu'une note d'information relative à la mise à disposition des agents de la ville d'Orange auprès de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange ont été joints au dossier.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article unique : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du mardi 13 avril 2021 ;

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

1. Adhésion de la Commune d'Orange à l'association finances, gestion, évaluations collectivités territoriales (AFIGESE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve l'adhésion à l'association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;

Article 2 : décide de dire que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes y afférents.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

2. Budget Principal Ville d'Orange - Restitution de véhicule par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange à la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve le procès-verbal ci-joint concernant la restitution du véhicule IVECO immatriculé 1621 YF 84 dans l'actif communal ;

Article 2 : autorise Monsieur l'Adjoint Délégué aux finances à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

3. Budget Principal Ville d'Orange - Exercice 2020 - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur et extinction de la dette

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (6 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : décide de donner un avis favorable pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées (voir tableaux ci-dessus) d'un montant total de 8 921.39 € pour les années 2011 à 2019 ;

Article 2 : précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2021, Imputation 020-6541 : 6 628.74 € et 020-6542 : 2 292.65 € ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

4. Budget Annexe Transport - Clôture de budget le 30 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (5 abstentions : Mme Soliméo, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Haloui et M. Savignan et 1 opposition : M. Vaton)

Article 1 : acte la clôture du budget annexe transport de la ville d'Orange au 30 juin 2021 ;

Article 2 : autorise le transfert des rattachements du budget annexe transport vers le budget principal de la ville d'Orange ;

Article 3 : autorise le transfert des reports du budget annexe transport vers le budget annexe mobilités de la CCPRO ;

Article 4 : prend acte que les autres opérations de clôture du budget annexe transport de la ville d'Orange se réaliseront en septembre.

Article 5 : autorise Monsieur le Maire ou Monsieur L'Adjoint Délégué aux finances à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

5. Garantie d'emprunt : Attribution d'une GTIE d'emprunt à "ADEXIA" pour l'acquisition / amélioration de 192 logements collectifs résidence Croix Rouge auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne et 1 opposition : M. Page)

Article 1 : se prononce favorablement sur le principe d'attribution d'une garantie d'emprunt à « Axédia » filiale de Grand Delta Habitat à hauteur de 70 % soit 9 767 400,30 € ;

Article 2 : approuve les termes du contrat (ci-annexé) ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée au logement à signer tout acte afférent à cette garantie d'emprunt.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

6. Acquisition par les archives du fonds photographique Philippe Gromelle

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve l'acquisition de ce fonds photographique au prix de 18 000 (dix-huit mille) euros ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2021 ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes y afférents.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

7. Rapport annuel sur la délégation du Service Public du Théâtre Antique et du Musée –
Culturespaces - Année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux ;

Article 2 : prend acte de la présentation de ce rapport relatif au rapport annuel sur la délégation de service public du théâtre antique et du musée – CULTURESPACES - Année 2020.

**Mme Fabienne Haloui quitte la séance à 9h59 et donne procuration à M. Patrick Savignan
Monsieur le Maire suspend la séance de 10h02 à 10h14**

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

8. Marché n° 69/18 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de dégagement, restauration et
aménagement des vestiges Colline Saint-Eutrope - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 avec le groupement RL&ASSOCIES (mandataire) / Cabinet Philippe TINCHANT SARL / Conseil Départemental de Vaucluse (Service d'Archéologie) / Anne-Marie SLEZEC / Sylvie SIEG / SARL BET DURAND (cotraitants) pour un montant de 208 023,71€ HT portant le nouveau montant du marché à 769 348,99€ HT ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

9. Bilan d'activité du Service Funéraire Municipal – Année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux ;

Article 2 : prend acte de la présentation de ce rapport relatif au bilan d'activité du service Funéraire municipal – Année 2020.

Rapporteur – M. Denis SABON

10. Délibération autorisant Monsieur le Maire à prescrire la modification du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne et 2 oppositions : Mme Haloui et M. Savignan)

Article unique : autorise Monsieur le Maire à prescrire par le biais d'un arrêté la modification du PLU afin de permettre la correction d'erreurs matérielles ainsi que la création d'une OAP dite « entrée de ville, nord d'Orange ».

Rapporteur – M. Denis SABON

11. Nouveau lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU et fixation des modalités de concertation – Quartier Saint-Eutrope
Retrait de la délibération de lancement de la procédure de déclaration de projet n°1 du PLU
– ECO-Quartier Saint-Eutrope et de la concertation préalable avec garant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 abstention : Mme Soliméo et 6 oppositions : M. Vaton, M. Page, Mme Haloui, M. Savignan Mme Normani et M. Laroyenne)

Article 1 : décide de retirer la délibération du 20 octobre 2020 lançant la procédure de déclaration de projet n°1 du plan local d'urbanisme ;

Article 2 : approuve de nouveau le recours à la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orange ;

Article 3 : approuve les modalités de concertation publique telles que proposées dans la présente délibération ;

Article 4 : précise que la présente délibération fera l'objet des formalités prévues les articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une mention au recueil des actes administratifs. Elle sera transmise pour information aux autorités mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme ;

Article 5 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes études nécessaires à l'élaboration de la déclaration de projet n°1 du plan local d'urbanisme.

Rapporteur – M. Denis SABON

12. Acquisition des immeubles cadastrés section BR n° 108 et 330 sis rue Casimir Moynier appartenant aux consorts Costanzo

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : décide d'acquérir les immeubles cadastrés section BR n°108 et 330, d'une contenance globale de 229 m², sis rue Casimir Moynier, appartenant aux Consorts COSTANZO, aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

13. Convention d'intervention foncière S.A.F.E.R. – P.A.C.A. – Acquisition des parcelles cadastrées section D n° 93 sise lieudit « La Violette » et section S n° 207 sise lieudit Croix Rouge

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n° 93, sise Lieu-dit « La Violette », et section S n° 207, sise lieu-dit « La Croix Rouge », aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'Article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

14. Aliénation de gré à gré de l'immeuble cadastré section BO n° 53 sis rue Victor Hugo au profit de monsieur et madame Pascal Lematte

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : cède l'immeuble communal, cadastré section BO n° 53, sis 6 rue Victor Hugo, au profit de Monsieur et Madame Pascal LEMATTE (ou toute S.C.I. représentée par ces derniers pouvant s'y substituer), aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'Article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

15. Aliénation de gré à gré de la parcelle cadastrée section AI n° 130 (pour partie) sise chemin du Colombier au profit de monsieur Pascal Lamour

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : cède la parcelle communale cadastrée section AI n° 130 (pour partie), sise 418 Chemin du Colombier, au profit de Monsieur Pascal LAMOUR, aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

16. Aliénation de gré à gré de l'immeuble cadastré section BN n°121 et 462 sis rue Auguste Lacour au profit de la SARL CEGIAP

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : cède l'immeuble communal cadastré section BN n°121 et 462, sis rue Auguste Lacour, au profit de la S.A.R.L. CEGIAP, représentée par Monsieur Arnaud NAL (ou toute S.C.I. représentée par cette dernière pouvant s'y substituer), aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

17. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouveau Urbain (OPAH-RU) avec volet copropriétés 2019-2024 multisites de la CCPRO – Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouveau Urbain (OPAH-RU) avec volet copropriétés 2019-2024 multi-sites de la CCPRO, ci-annexé, et portant modification des périmètres d'intervention ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

18. Reconversion Economique du site militaire "Parc annexe d'artillerie" - Délibération de principe relative à la double vente entre le Ministère des Armées - La Ville d'Orange - La société ADM SAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve le principe de la double vente du site militaire désaffecté dénommée « Parc annexe d'Artillerie », sis rue Henri Dunant, entre le Ministère des Armées, la Ville d'Orange et la société ADM, aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : précise qu'une seconde délibération devra intervenir, afin de finaliser les conditions de l'aliénation, en particulier le prix, au vu de l'avis du Pôle d'évaluation domaniale ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

19. Aliénation de gré à gré de la parcelle cadastrée section AS n°223 sise rue d'Italie au profit de la SARL ABOC

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : cède la parcelle cadastrée section AS n° 223, d'une contenance de 2519 m², sise rue d'Italie, au profit de la S.A.R.L. ABOC, représentée par Monsieur Olivier CAMBAS (ou toute S.C.I. représentée par cette dernière pouvant s'y substituer), aux conditions mentionnées dans la délibération ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – Mme Joëlle EICKMAYER

20. Politique de la ville - Attributions des subventions pour l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : attribue les subventions aux acteurs comme mentionné dans le tableau dans la délibération;

Article 2 : approuve les termes de la convention type annexée au présent document pour chaque acteur ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2021 ;

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – Mme Muriel BOUDIER

21. Marché n°2021-33 : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire au coudoulet - Lancement - Constitution du jury - Fixation de la prime aux candidats admis à concourir

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve le projet de construction d'un groupe scolaire au Coudoulet dont l'estimation sommaire s'élève à 5.6 millions d'euros ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à organiser et lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre après la sélection d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours ;

Article 3 : détermine au nombre de trois candidats maximum admis à concourir ;

Article 4 : approuve le montant de la prime, à hauteur de 18 000 € HT, versée aux candidats admis à concourir et les inscriptions au budget y afférent ;

Article 5 : précise qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme ;

Article 6 : approuve la composition du jury de concours ;

Article 7 : autorise Monsieur le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général ;

Article 8 : autorise que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'exercice 2021 et suivants ;

Article 9 : autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Rapporteur – M. Jonathan ARGENSON

22. Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'application des obligations d'intérêt général Société Publique Locale chorégies d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : d'approuver l'avenant n°3 à la convention d'application des obligations d'intérêt général et ses annexes entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la commune d'Orange et la Société Publique Locale Chorégies d'Orange (projet joint en annexe) ;

Article 2 : de préciser que, pour l'année 2021, la compensation financière à verser par la ville à la SPL Chorégies d'Orange s'élève à 152 450,00 € TTC ;

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes y afférents.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

23. Attribution d'une subvention exceptionnelle à "la délégation militaire départementale de Vaucluse" dans le cadre de l'organisation d'un rallye citoyen

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

A la majorité (1 opposition : M. Page)

Article 1 : décide d'allouer une subvention exceptionnelle à « LA DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE DE VAUCLUSE » pour un montant de 600 € ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

24. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Enfants d'Arausio" et don de 35 casquettes et 100 stylos dans le cadre de sa participation à la VI^{ème} édition Folkloriada organisé par le CIOFF International ONG

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

A la majorité (1 opposition : M. Page)

Article 1 : décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « **LES ENFANTS D'ARAUSIO** » pour un montant de 5 000 € ;

Article 2 : décide de faire don à cette dernière de 35 casquettes et 100 stylos à l'effigie de la ville d'Orange

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021, fonction 40, nature 6745 ;

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Départ de Mme Marcelle ARSAC et M. Yann BOMPARD à 11h46

Rapporteur – M. Xavier MARQUOT

25. Adoption du dossier et demande d'ouverture d'enquête publique concernant le forage de l'école de Martignan

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve le rapport présenté en vue de l'ouverture de l'enquête publique concernant le forage en eau potable de l'école Martignan ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à engager la procédure réglementaire de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau portant sur la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée ou éloignée et les prélèvements des eaux du forage de l'école de Martignan, permettant de saisir le juge des expropriations, si nécessaire et d'entreprendre toutes les démarches et travaux ainsi que de signer tous les documents nécessaires pour rendre opérationnelle la mise en place des périmètres de protection (bornage des terrains, conventions, actes, réalisation des travaux, etc.) ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires pour couvrir les frais liés à cette opération sont inscrits au budget.

Retour de M. Yann BOMPARD à 11h48

Rapporteur – M. Xavier MARQUOT

26. Marché - Fourniture et acheminement d'électricité et gaz naturel et services complémentaires pour les besoins de la ville d'Orange - Approbation des marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : entérine le choix de la Commission d'Appel d'offres et de désigner les sociétés suivantes : ENGIE (lot n° 1) et SAVE ENERGIES (lot n° 2) attributaires des marchés ;

Article 2 : précise que le financement sera inscrit aux Budgets 2021 et suivants ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tous les actes s'y rapportant.

Retour de Mme Marcelle ARSAC à 11h49

Rapporteur – M. Pierre MARQUESTAUT

27. Modification des statuts de la CCPRO - Transfert de la compétence organisation de la mobilité

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : d'approuver le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la communauté de communes ;

Article 2 : d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.

Départ de M. Denis SABON et de Mme Catherine GASPA à 11h50

Rapporteur – M. Pierre MARQUESTAUT

28. Vente d'un véhicule communal au CCAS d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : Mme Soliméo, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : accepte la vente du bien susmentionné au CCAS d'Orange pour la somme de 24 000 € ;

Article 2 : précise que le règlement interviendra sur présentation d'un titre de recette libellé au nom de l'acquéreur ;

Article 3 : précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville ;

Article 4 : autorise la sortie de l'inventaire du véhicule Peugeot Expert Traveller immatriculé EP 677 BC ;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer, tous actes y afférents.

Retour de M. Denis SABON et de Mme Catherine GASPA à 11h53

Rapporteur – M. Pierre MARQUESTAUT

29. Bilan d'activité du service « Transports Orange » - TCVO – Sud Est Mobilité - Année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux ;

Article 2 : prend acte de la présentation de ce rapport relatif au bilan d'activité du service « Transport Orange » - TCVO – Sud Est Mobilité – Année 2020.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Le Maire,

Jacques BOMPARD



Vu pour être affiché le :
et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

